

Encadré RT.1 | Traitement de l'incertitude

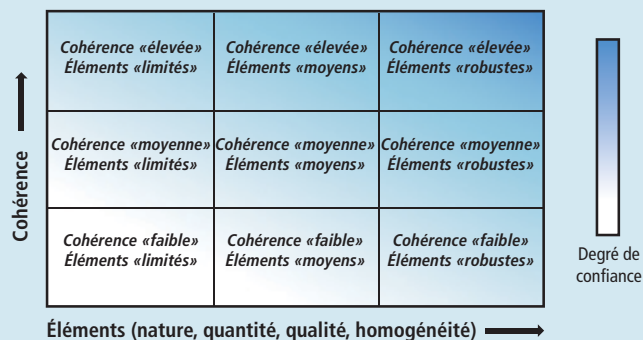
Conformément aux orientations qui ont été données aux auteurs principaux du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC en vue d'assurer un traitement cohérent des incertitudes (*Guidance Note for Lead Authors of the IPCC Fifth Assessment Report on Consistent Treatment of Uncertainties*, en anglais uniquement), dans le Résumé technique et le Résumé à l'intention des décideurs publiés par le Groupe de travail I, deux critères sont utilisés pour définir la fiabilité des principaux résultats, laquelle repose sur l'appréciation que les comités de rédaction ont faite des connaissances scientifiques sous-jacentes:

- La confiance dans la validité d'un résultat, fondée sur la nature, la quantité, la qualité et la cohérence des éléments correspondants (compréhension mécaniste, théorie, données, modèles, avis d'experts, etc.) et sur le degré de cohérence. La confiance s'exprime en termes qualitatifs;
- Des mesures quantifiées de l'incertitude liée à un résultat, exprimées en termes de probabilité (selon l'analyse statistique des observations ou des résultats issus des modèles, ou selon l'avis d'experts).

Les orientations adressées aux auteurs principaux pour le cinquième Rapport d'évaluation du GIEC affinent les indications qui avaient été données pour le troisième et le quatrième Rapport d'évaluation. Il est difficile de comparer directement l'appréciation des incertitudes dans le présent rapport, dans le quatrième Rapport d'évaluation et dans le *Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique* (SREX), car les auteurs se sont conformés à la version révisée des orientations relatives aux incertitudes, ont disposé de nouvelles informations et ont bénéficié d'une meilleure compréhension des phénomènes scientifiques et d'une analyse plus poussée des données et des modèles. De plus, différentes méthodes ont été appliquées dans le cadre des études évaluées. Enfin, certaines études portaient sur des aspects différents d'une même variable climatique, rendant inadéquate toute comparaison directe.

Chacune des conclusions clés repose sur l'évaluation, par le comité de rédaction concerné, des éléments disponibles et du degré de cohérence. Le degré de confiance représente une synthèse qualitative du jugement du comité concernant la validité d'un résultat, laquelle est déterminée grâce à l'évaluation des éléments et du degré de cohérence. Quand il est possible d'effectuer une quantification probabiliste des incertitudes, le comité de rédaction peut caractériser un résultat à l'aide de la terminologie normalisée ou en indiquant le degré de probabilité avec plus de précision. Sauf indication contraire, un niveau de confiance élevé à très élevé est accordé aux résultats auxquels les comités de rédaction ont attribué un degré de probabilité.

Les termes suivants sont utilisés pour décrire les éléments disponibles: *limités*, *moyens* ou *robustes*, et le degré de cohérence: *faible*, *moyen* ou *élevé*. Cinq qualificatifs sont utilisés pour exprimer le degré de confiance: *très faible*, *faible*, *moyen*, *élevé* et *très élevé*. Les caractères italiques sont toujours utilisés: p. ex. *degré de confiance moyen*. Les termes utilisés pour qualifier les éléments et le degré de cohérence, ainsi que leur rapport avec le degré de confiance sont récapitulés ci-après (Encadré RT.1 - Figure 1). Ce lien n'est pas figé: différents degrés de confiance peuvent être associés à un élément et à un degré de cohérence donnés. Toutefois, plus le niveau des éléments et le degré de cohérence sont élevés, plus le niveau de confiance augmente.



Encadré RT.1 - Figure 1 | Expressions qualifiant les éléments et le degré de cohérence, et leur rapport avec le degré de confiance. La confiance maximale se situe en haut à droite du tableau, comme le symbolise la densité croissante de l'ombrage. En règle générale, les éléments sont d'autant plus robustes qu'ils reposent sur des composants multiples, cohérents, indépendants et de grande qualité. [Figure 1.11]

Les termes suivants sont utilisés pour caractériser le degré de probabilité. Par convention, ils figurent en italiques:

Terme*	Probabilité
<i>Quasiment certain</i>	99–100 %
<i>Très probable</i>	90–100 %
<i>Probable</i>	66–100 %
<i>À peu près aussi probable qu'improbable</i>	33–66 %
<i>Improbable</i>	0–33 %
<i>Très improbable</i>	0–10 %
<i>Exceptionnellement improbable</i>	0–1 %

* Des termes supplémentaires (*extrêmement probable*: probabilité de 95–100 %, *plus probable qu'improbable*: probabilité > 50–100 %, et *extrêmement improbable*: probabilité de 0–5 %) peuvent également être utilisés au besoin.

